



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION

Rapporteuse : Mme Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 25  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjointes,  
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESENY donne pouvoir à M. André LABARTHE

### **Etait absente :**

- Mme Patricia PROHASKA

### **17 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN EN VUE DE MENER UNE EXPERIMENTATION A VALEUR SCIENTIFIQUE PORTEE PAR L'ONF POUR DES TRAVAUX DE PLANTATION « ILOT D'AVENIR » DANS LA FORET COMMUNALE D'OLORON SAINTE-MARIE DANS LE CADRE DU PROJET NEO TERRA DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Il s'agit d'un dispositif de plantation expérimentale proposé par la région Nouvelle-Aquitaine et l'ONF dans le cadre du dispositif des îlots d'avenir NEO TERRA pour tester l'adaptation aux changements climatiques de nouvelles essences ou de nouvelles provenances, potentiellement mieux adaptées aux conditions climatiques à venir.

Dans ce cadre, il est proposé d'installer un îlot dans la forêt communale relevant du régime forestier, parcelles 85 et 86 (Bois du Bager) : sur une surface de 1,20 ha. 1 250 plants de Chênes sessiles provenance Secteur Ligérien (QPE106) seront plantés cet hiver.

La phase d'installation est entièrement financée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ONF. La phase de suivi incombe à la Commune, en finançant sur 5 années les entretiens de cloisonnements, les dégagements contre la végétation concurrente et, selon les besoins, l'application de répulsifs contre les chevreuils.

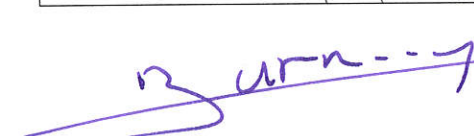
Considérant l'intérêt de cette expérimentation,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

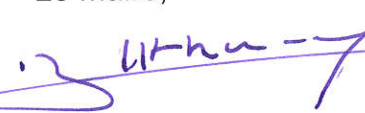
- **ACCEPTE** de mener l'expérimentation à valeur scientifique dans la forêt communale parcelles 85 et 86 sur 1,20 ha,
- **S'ENGAGE** sur une période de 5 ans, à assurer les travaux d'entretiens nécessaires à la pérennité de la plantation (végétation concurrente et chevreuils),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 05/07/2022



Le Maire,



**Bernard UTHURRY**

